

SEANCE DU VENDREDI 19 MARS 2021

L'an deux mil vingt, le dix-neuf mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis à 20 h, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean MICHEL, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX, Jérôme MIART, Jérôme LAINE, Grégoire MAZZINI, Xavier CULEUX, Marie-Pierre MIGNON et Maurice ENGELMANN.

Absents : Michel BACARISSE, Gérald MABILE qui donne pouvoir à Jean MICHEL.

Le compte-rendu de la réunion du 29 janvier dernier est approuvé par le conseil municipal.

PARC PHOTOVOLTAIQUE :

5 collaborateurs de la société AKUO, présentent au conseil municipal le projet d'un parc photovoltaïque sur les hauteurs de Courcelles près de la route partant de Rosnay vers Treslon.

Monsieur le maire fait remarquer à la société AKUO, le manque de communication depuis juin 2020. La commune de Courcelles-Sapicourt n'a jamais été concertée alors qu'elle se trouve à environ 250 m du projet. Une emprise se situait sur le territoire de la commune, mais elle a été retirée du projet. Des échanges se poursuivent entre les membres du conseil et la société AKUO. L'emprise au sol est de 22 ha mais il faut tenir compte des espaces entre les panneaux et le projet présenté correspond en fait à 73 ha d'emprise totale. En dessous des panneaux sont prévus la plantation de fruits rouges, une zone fourragère et un élevage d'ovins qui a remplacé un élevage de poules. La critique est assez importante sur l'aspect élevage qui engendrera des nuisances olfactives mais également sur l'aspect visuel, car le projet est grillagé sur la totalité. Par ailleurs, plusieurs conseillers s'étonnent de la dimension du projet et pense qu'il vaudrait mieux avoir ce type de projet sur des friches industriels ou des sols déjà artificialisés (parkings,..) plutôt que une zone agricole et naturelle. Deux chemins de promenade se retrouveront au milieu du projet, grillagés de tous côtés. Qu'en est-il également du déplacement des cervidés et autres gibiers ? Les conseillers auraient également souhaité obtenir une vision 3D beaucoup plus parlante que des plans. La société a répondu aux différentes questions posées par les membres du conseil. Cette dernière se tient à la disposition du conseil municipal.

Monsieur le maire réalise un sondage informel auprès des membres du conseil. A la majorité, le conseil municipal n'est en l'état pas favorable à l'installation de ce projet sur les hauteurs du village.

1 - DELIBERATIONS.

n° 7 - DEMANDE DE PROGRAMMATION DE TRAVAUX DE RENOVATION DES VOIRIES AU GRAND REIMS - 2022/2026

Monsieur le Maire précise qu'à la demande du conseil d'orientation voirie et réseaux du Grand Reims, il est nécessaire de programmer les travaux d'entretien et d'investissement pour les voiries existantes sur les années de 2022 à 2026 et de transmettre cette programmation à la Communauté Urbaine via le Pôle territorial de CHAMPAGNE VESLE.

Monsieur le Maire présente le tableau des travaux pour la période de 2022 à 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion extension-transformation en communauté urbaine de la communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Andre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougy, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Considérant que la Communauté urbaine est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière d'investissement de voirie,

Considérant que dans le cadre de la programmation des travaux de voirie de la Communauté Urbaine du Grand Reims, il appartient à la commune de signifier à cette dernière les opérations de voirie prioritaires à engager sur son territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :
De VALIDER les besoins des travaux des voiries et d'éclairage public, décrits et priorisés selon le tableau annexé à la présente délibération.

De **TRANSMETTRE** ces besoins au pôle territorial dans le cadre de la préparation de la programmation annuelle qui sera débattue en conférence de territoire.

De **MANDATER** le Maire,

Pour être le référent de la commune, notamment avec le maître d'œuvre,

Pour valider le projet par son conseil municipal avant consultation des entreprises.

n° 8 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2021 :

| | |
|--|------------|
| Comité des fêtes de Courcelles-Sapicourt | 1200 euros |
| Courcelles de France | 75 euros |
| Amicale des pompiers de Muizon | 300 euros |
| Marpa de Pargny-les-Reims | 150 euros |
| A.D.M.R | 190 euros |
| AFJEP de Muizon | 100 euros |
| Atelier et la main de Muizon | 100 euros |
| Etoile Muizonnaise de Muizon | 100 euros |

n° 9 - VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne des documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération,

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes,

Vu la délibération n°1/2021 approuvant le compte administratif 2020 de la commune,

Vu la délibération n°2/2021 approuvant le compte de gestion 2020 de la commune,

Vu la délibération n°3/2021 approuvant l'affectation du résultat 2020 de la commune,

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le budget prévisionnel 2021, dont la copie leur a été transmise en début de semaine, et qui peut se résumer ainsi :

CONSIDERANT la présentation de Mr le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de voter le budget primitif 2021 de la commune au niveau du chapitre pour la section d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres.

ADOpte le budget 2021 de la commune comme suit :

Fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à la somme de 483 109 €

Investissement : dépenses et recettes équilibrées à la somme de 315 392 €

PRECISE que les reports de la section d'investissement pour l'année 2020 sont intégrés au budget 2021.

n° 10 - MISE EN PLACE DE BARRIERES AUX ENTREES DU CHEMIN RURAL DIT DE JONCHERY-SUR-VESLE A ROSNAY (lieu-dit Les Hauts-Balais)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les barrières situées aux entrées du chemin dit de Jonchery-sur-Vesle à Rosnay au lieu-dit Les Hauts Balais, ont été retirées ou dégradées. Il rappelle également que par arrêté municipal du 9 juin 2006, les chemins ruraux dit de Flancourt, de la Fontaine aux Bouillons, de Jonchery-sur-Vesle à Rosnay, tous situés au lieu-dit Des Hauts Balais, sont interdits à tous les véhicules motorisés et ce, afin de préserver les espaces naturel et espèces végétales. Seuls sont autorisés les véhicules utilisés pour assurer une mission de service public ainsi que les véhicules utilisés à des fins d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels.

Il demande donc aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur la remise en place des barrières.

Le conseil municipal, à 9 voix pour et une abstention,

DECIDE l'achat et pose de barrières aux entrées du chemin dit de Jonchery-sur-Vesle à Rosnay.

2 - QUESTIONS DIVERSES.

Travaux des voiries sur Sapicourt : Les travaux sont toujours en cours. C'est assez compliqué pour les riverains, qui doivent stationner leurs véhicules rue Laurent Lainé. La fin des travaux est prévue pour la mi-avril.

Vaccination COVID : Les personnes âgées de plus de 75 ans le souhaitant ont été inscrits auprès du Grand Reims pour recevoir le vaccin.

Elections 13 et 20 juin 2021 : Les conseillers doivent retenir cette date dans leur agenda, car il devra y avoir deux bureaux de vote, soit une double permanence. Actuellement, le report de ces élections n'est pas d'actualité.
ASA : l'assemblée générale pour élire les membres du bureau se tiendra le samedi 3 avril 2021 à 10 h en mairie.